



Ville de LA FERÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le seize février à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur DENEUVILLE Raymond, Maire.

Membres présents : MM. DENEUVILLE Raymond, Maire, THUET Maurice, VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, BAUCHET Annette, LAVISSE Jean, Adjoint au Maire, ROZELET Martine, LYOEN Anne-Marie, DEPLANQUE Martine, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, EGRIX Éric, VUYLSTEKE Isabelle, SEPANSKI Jean-François, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, DE MONTE Dominique, Conseillers Municipaux.

Membres absents : MM. FOJCIK Isabelle, HIRSON Alain, GERARD Franck, excusés, CORNEVIN Nicolas, JOURDAIN Amélie.

Membres représentés : Mme FOJCIK Isabelle donne pouvoir à Mme FABRIS Ghislaine, M. HIRSON Alain donne pouvoir à M. DENEUVILLE Raymond, M. GERARD Franck donne pouvoir à Mme VILAIN Marie-Noëlle.

Secrétaire de séance : Mme WEBBER Audrey.

- Date de convocation : 9 février 2017
- Nombre de Conseillers en exercice : 23

- Date d'affichage : 22 février 2017
- Nombre de membres présents : 18

Ordre du jour

- 1 Approbation du compte-rendu de la dernière réunion.
- 2 Suppression du poste de garde-champêtre.
- 3 Plate-forme de compostage d'Achery.
- 4 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget.
- 5 Aménagement du bâtiment 18, 3^{ème} tranche : demande de subvention FNADT.
- 6 Aménagement des locaux commerciaux sis 11 et 13, Rue de la République : demande de subventions.
- 7 Commission des fêtes.
- 8 Bilan des délégations au Maire.
- 9 Communications.

2017-001 - Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le procès-verbal de cette réunion.

2017-002 – Suppression du poste de garde-champêtre principal

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération du 27 septembre 2016, le Conseil Municipal a créé le poste de garde-champêtre chef à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016. Il est donc nécessaire de supprimer le poste de garde-champêtre principal. Le comité technique a émis un avis favorable à cette suppression le 6 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste de garde-champêtre principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2016.

2017-003 – Projet de plate-forme de compostage d’Achery

Le Maire fait savoir à l’Assemblée que MM. Gérard Laurent, Damien REAL et Céréna (coopérative céréalière) associés de la société PCVF, exploitent une plate-forme de compostage soumise au régime de la déclaration sur le territoire de la Commune d’Achery, sur un site localisé à plus de 600 mètres d’habitations de tiers. L’installation permet de traiter 10 000 tonnes de matières premières par an, soit un volume qui permet de tester et de mettre au point le procédé.

Les exploitants souhaitent augmenter la capacité de l’installation de manière à permettre le traitement de 80 300 tonnes de matières premières en une année (soit environ 220 tonnes par jour calendaire). Ce projet nécessitera notamment la construction de nouveaux bâtiments et entraînera le classement du site sous le régime de l’autorisation au titre des rubriques 2780-1 et 3 532.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité émet un avis défavorable au projet d’exploitation d’une plate-forme de compostage sur le territoire de la Commune d’Achery.

Ont émis un avis défavorable au projet: MM. VILAIN Marie-Noëlle, MELOTTE Jean-Claude, BAUCHET Annette, LAVISSE Jean, LYOEN Anne-Marie, DEPLANQUE Martine, FOJCIK Isabelle, EGRIX Eric, SEPANSKI Jean-François, GERARD Franck, WEBBER Audrey, FABRIS Ghislaine, BOUTEILLER André, DE MONTE Dominique.

A émis un avis favorable au projet: Mme VUYLSTEKE Isabelle.

Se sont abstenus sur le projet: MM. DENEUVILLE Raymond, THUET Maurice, ROZELET Martine, CHATOT-CATOIRE Catherine, PEON Benoît, HIRSON Alain.

2017-004 – Autorisation de dépenses d’investissement avant le vote du budget

Le Maire fait savoir à l’Assemblée que l’article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que dans le cas où le budget d’une collectivité territoriale n’a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent. Cette autorisation ne comprend pas les crédits afférents au remboursement de la dette car il s’agit là d’une obligation. L’autorisation doit préciser le montant et l’affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits lors de son adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite des crédits précisés ci-dessous :

Budget principal

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2016	Autorisation
Chapitre 20	90 390 €	22 597 €
Chapitre 21	170 850 €	42 712 €
Chapitre 23	914 349 €	228 587 €

Budget annexe des opérations commerciales

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2016	Autorisation
Chapitre 20	107 463 €	26 865 €
Chapitre 21	40 000 €	10 000 €
Chapitre 23	1 129 440	282 360

2017-005 – Aménagement du bâtiment 18 : demande de subvention

Le Maire fait savoir à l’Assemblée que les deux premières tranches de travaux d’aménagement du bâtiment 18 situé Rue Mazarin sont en cours. Il est maintenant nécessaire de lancer la 3^{ème} et dernière tranche des travaux. Le coût est estimé à 286 871 € HT. Pour ce faire il faut solliciter une subvention au titre du FNADT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité:

- Décide de réaliser la 3^{ème} et dernière tranche des travaux d’aménagement du bâtiment 18.
- Sollicite une subvention au titre du FNADT d’un montant de 200 000 € pour financer ces travaux.

2017-006 – Aménagement de locaux commerciaux situés 11 et 13, Rue de la République : demande de subventions.

Le Maire rappelle à l’Assemblée que la Commune est propriétaire des locaux commerciaux situés 11 et 13, Rue de la République. Les travaux de remise en état prévus par l’architecte prévoient la démolition et la reconstruction d’une partie du bâtiment afin d’aménager deux locaux commerciaux au rez-de-chaussée. Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- Accepte le projet d'aménagement des deux locaux situés 11 et 13, Rue de la République.
- Sollicite une subvention au titre de la DETR pour ces travaux.
- Sollicite une subvention au titre du FNADT pour ces travaux.
- Sollicite une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement pour ces travaux.

2017-007 – Commission des fêtes

Le Maire fait savoir à l'assemblée que les membres de la commission des fêtes se sont réunis le 26 janvier 2017 et ont fait des propositions suivantes pour les manifestations 2017 :

- Concert de poche : a déjà eu lieu. Pour les années suivantes, cette manifestation, qui entre dans le cadre de la politique de la ville, dépendra de la Communauté d'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère, à qui est transférée cette compétence.
- Carnaval des enfants : à conserver et à étendre aux adultes éventuellement.
- Fête de printemps : à conserver
- Chasse aux œufs : à conserver
- Bourses aux plantes : à voir avec Mme Bauchet pour la rendre plus attractive. Voir avec le lycée agricole de Chauny éventuellement. Cette manifestation est reportée en 2018.
- Marché aux fleurs et braderie : à conserver
- Concours des maisons fleuries : à remettre en place
- Salon des viticulteurs : à conserver en essayant encore de l'améliorer : concours d'œnologie...
- Rendez-vous des artistes : à conserver mais en le rendant plus attractif et en l'étendant à d'autres villes (à voir avec la commission culture)
- Open d'échecs : à relancer. Voir avec M. Decotte.(M. Decotte a répondu qu'il ne désirait pas réorganiser cet open)
- Marche de la Vallée de l'Oise : à supprimer
- Fête de la St-Firmin : à conserver
- Course cycliste : à supprimer
- Braderie : à conserver
- Feu d'artifice : à conserver
- Concert Blues : à conserver (à voir avec la commission culture)
- Défilé Halloween : à conserver
- Exposition avicole : à conserver
- Marché de Noël-Marché gourmand et bourse aux jouets : en faire une manifestation plus importante avec chalets, animations... sur la Place Paul Doumer en utilisant la salle administrative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le programme des animations festives de l'année 2017 tel que proposé par la commission des fêtes.

2017-008 – Bilan des délégations au Maire

Le Maire informe l'Assemblée que, dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal par délibération du 17 avril 2014, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

Appels d'offres

- Choix d'une entreprise pour le lot « plomberie-Chauffage des ateliers » de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du bâtiment 18
Une consultation a été lancée auprès de cinq entreprises et c'est l'entreprise LOCHERON de Laon qui a été retenue pour un montant de 57 879,45 € HT.
- Choix d'une entreprise pour le lot « VRD » de la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement du bâtiment 18
Suite à la consultation lancée c'est l'entreprise RVM d'Epau-Bézu qui a été retenue pour un montant de 37 017 € HT.

Droit de Prémption Urbain

Par arrêté municipal du 26 janvier 2017, décision de préempter les terrains situés Chemin du Necfort, cadastrés AE 25 et 255 d'une superficie totale de 1388 m² appartenant à la SARL STELLIMO, au prix de vente indiqué dans la Déclaration d'Intention d'Aliéner, soit 7 000 €.

2017-009 – Aménagement des terrains situés 15 et 17, Rue de l’Eglise : demande de subvention DETR

Le Maire rappelle à l’Assemblée que la Commune est propriétaire des terrains situés 15 et 17, Rue de l’Eglise, cadastrés AE 246 et 247, situés près des écoles primaire et maternelle Jean Moulin, près de la cantine scolaire et près de l’Eglise. Il présente le projet d’aménagement de ces terrains, après la démolition des bâtiments existants, qui consiste en la création d’un parc paysager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- Accepte le projet d’aménagement des terrains situés 15 et 17, Rue de l’Eglise.
- Sollicite une subvention au titre de la DETR pour ces travaux.
- S’engage à prendre en charge la part non couverte par la subvention.

2017-010 – Commission culture

Le Maire fait savoir à l’assemblée que les membres de la commission culture se sont réunis le 7 février 2017 et ont fait des propositions suivantes pour les manifestations culturelles 2017 :

Trois grands thèmes se précisent en matière d’animations culturelles : les expositions, la musique et le théâtre.

- En termes d’expositions deux lieux offrent un beau potentiel :
 - **Le Musée Jeanne d’Aboville** avec ses collections de grande qualité où il est prévu :
 - o **Les secondes italiennes**, avril à septembre (en écho avec l’exposition les heures italiennes dans 4 musées de Picardie qui empruntent pour cette occasion des tableaux de la collection J. d’Aboville)
 - o **La nuit européenne des musées**
 - o **Les journées du patrimoine**
 - o **Journée en famille**
 - **L’espace Drouot** : un lieu de passage qui offre un bel espace d’exposition et qui se trouve à proximité de la bibliothèque municipale, où il est prévu :
 - o **Parcours d’Hommes**, mars 2017, prêtée par le Conseil départemental de l’Aisne, autour de la guerre 14/18
 - o **Collège/écoles** avril 2017
 - o **Déchets/environnement**, mai 2017, prêtée à titre gracieux par Géodomia.
- Les membres de la commission sous l’impulsion de Monsieur le Maire, souhaitent redynamiser l’offre d’animations culturelles. Dans cette optique, Monsieur le Maire souhaite développer et diversifier l’offre en matière musicale et théâtrale. Jusqu’alors la commune proposait 1 à 2 pièces de théâtre, 1 spectacle jeune public à Noël, le blues et les concerts de poches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux propositions de la commission culture.

2017-011 – Projet de la Fondation « Espérance Banlieue ».

Le Maire fait savoir à l’assemblée qu’il est saisi d’une demande d’ouverture d’une école privée par la Fondation « Espérance Banlieue ». Ce projet prévoit d’ouvrir des classes maternelles et élémentaires ainsi que des classes de collège. Les locaux sont à déterminer, mais cette fondation souhaiterait s’implanter dans « Le Château » (ancien mess des officiers), qui appartient toujours à l’Etat. La Fondation propose que la Commune, après être devenue propriétaire grâce à une rétrocession de l’Etat à l’euro symbolique, lui loue les locaux par bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l’impact sur les écoles élémentaires et sur le collège que pourrait avoir l’ouverture d’une école privée à La Fère, demande qu’une réunion avec les responsables de la Fondation et les Conseillers Municipaux soit organisée afin d’expliquer le projet.

2017-012 – Communications

Le Maire donne lecture à l’Assemblée de deux lettres de remerciements :

- De la part du Musée des Beaux-Arts du Canada par courrier du 12 décembre 2016, pour le prêt d’un tableau du musée Jeanne d’Aboville de La Fère pour l’exposition « *Elisabeth Louise Vigée Le Brun : la portraitiste de Marie-Antoinette* ».
- De la part de l’Union Nationale des Combattants de l’Aisne par courrier du 28 novembre 2016 pour l’octroi d’une subvention.